



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°087/2015 DU 27 AOUT 2015

Décidant du maintien ou nom de Monsieur Jean-Claude PAQUIER au poste de huitième adjoint au maire

Date de convocation : 18 AOUT 2015	L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à seize heures vingt minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Miriama MACE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 18 AOUT 2015							
Date d'affichage du compte-rendu : 28 AOUT 2015							
Date d'affichage de la présente délibération : - 1 SEP. 2015							
Résultats des votes :							
VOTANTS	32						
POUR	27						
CONTRE	00						
ABSTENTION	05						
La délibération est adoptée à la majorité							
<table border="1" style="float: right;"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>04</td> </tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	28	PROCURATION	04
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	28						
PROCURATION	04						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Rosana TEHOIRI
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	Raiarii TETOOFA
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiama BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	Irvine PARO
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 087/2015 DU 27.08.2015**Décidant du maintien ou non de Monsieur Jean-Claude PAQUIER au poste de huitième adjoint au maire****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment ses articles L 2122-18 alinéa 3 et L.2121-21;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°09/2014 du 28 mars 2014 fixant le nombre d'adjoint au maire ;
- VU l'arrêté n°06/2015 du 29 juillet 2015 portant retrait de délégation d'un adjoint ;
- VU la décision n° 338707 du conseil d'Etat du 10 septembre 2010 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Considérant que par délibération n°09/2014 du 28 mars 2014, le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoint au maire à neuf (9) ; qu'il a ensuite été procédé à leur élection ;

Considérant que par la suite, le maire a délégué certaines de ses fonctions à ses adjoints ; que par arrêté n° 60/2015 du 29 juillet 2015, le maire a décidé de retirer les délégations qu'il avait donné à Monsieur Jean-Claude PAQUIER, huitième adjoint au maire ;

Considérant que selon les dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de l'élu dans ses fonctions ;

Considérant que selon la jurisprudence du conseil d'Etat, le conseil municipal peut se prononcer par voie de scrutin public ou, si un tiers des membres le demande, par scrutin secret ;

Considérant que les élus du conseil municipal ont pris leur décision au travers d'un scrutin public ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27.08.2015

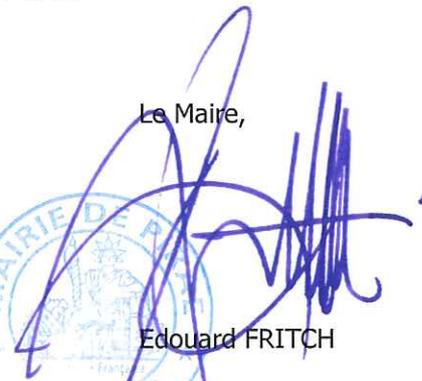
ADOpte	
VOTANTS	32
POUR	27
CONTRE	00
ABSTENTION	05

ADOPTE :

Article 1^{er} : Suite au retrait de ses délégations par arrêté n°60/2015 du 29 juillet 2015 et conformément à l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Claude PAQUIER n'est pas maintenu au poste de huitième adjoint au maire.

Article 2. : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Le Maire,

Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative
Le.....01 - SEP. 2015..... et publication du01 - SEP. 2015.....


Edouard FRITCH
Le Maire